**APPEL A CANDIDATURES**

**Récompenser une étude en histoire ou archéologie**

1. **Informations relatives au prix**
2. **Objectif du Fonds**

Passionné d’histoire et d’archéologie, Robert Beaujean a voulu offrir les moyens d’encourager les études dans ses domaines de prédilection. Le Fonds Robert Beaujean a donc été créé dans le but de *récompenser le réalisateur d’un travail d’une valeur suffisante et d’un niveau suffisamment élevé en archéologie ou en histoire.* Tous types de travail et de format sont acceptés : article scientifique, monographie, catalogue d’exposition, plaquette pédagogique, ouvrage de vulgarisation, etc. qu’il soit édité ou encore manuscrit, sous format papier, digital, vidéo, …

À la mémoire de son fondateur, le **Prix Robert Beaujean** sera décerné annuellement à toute personne physique et morale qui contribue avec succès, même partiellement, à la recherche dans le domaine de l’histoire et de l’archéologie en région wallonne.

1. **Le Prix**

Le Fonds Robert Beaujean octroie un **prix annuel de 2.500 €**.

L’appel s’adresse à toute personne active dans le domaine de l’histoire et de l’archéologie en Région wallonne et contribuant à son développement scientifique.

**Procédure de sélection**

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit une fois par an. Si nécessaire, il fait appel à l’avis d’experts indépendants. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

**Critères de recevabilité et de sélection**

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux critères de recevabilité suivants :

* Le porteur du projet est soit un **individu** qui soumet un travail **personnel** réalisé par lui seul, soit le **représentant** d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution ou un groupe de bénévoles ou une institution publique locale à l’initiative d’un projet de nature historique ou archéologique, mais en aucun cas une organisation commerciale.
* Le travail doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds.

Dans sa sélection, le jury tiendra compte des critères suivants :

* **le caractère prometteur** de l’étude ;
* **le caractère novateur** du sujet ;
* **l’apport du** projet pour **la collectivité** (diffusion, public visé…) ;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet**;
* **l’effet à long terme du projet** (valeur exemplative du projet…) ;
* **l’actualité** (exposition, chantiers de fouilles…).

1. **Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent compléter un formulaire de candidature spécifique établi à cet effet. Ceformulaire decandidature peut être téléchargé à partir du site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/) (faire une recherche sur ‘Beaujean’). Plus d’informations concernant le fonds sont accessibles sur le site [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be).

Les annexes suivantes sont demandées :

* *Curriculum Vitae* du candidat ;
* une copie du travail soumis, publié ou non, doit être annexée au dossier (en version PDF). Si celui-ci est encore en cours, un résumé détaillé du travail est nécessaire ainsi que la table des matières ;
* devis détaillé des frais liés au projet ;
* photos du projet.

Les annexes avec un astérisque, mentionnées dans le dossier de candidature, sont obligatoires. Si celles-ci ne s'appliquent pas à votre, veuillez ajouter un document indiquant « non applicable ».

***Pour toute information spécifique :***

***Laura Goyens : +32 2 549 61 99 - goyens.l@mandate.kbs-frb.be***